

Extrait du registre <u>DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Le 3 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation

L'an 2020, le 3 septembre à 20 h

28/8/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vion en

séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire

Date d'affichage de la

délibération <u>Etaient présents</u>:

délibération 08/09/2020

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Aurélien DELHOMMEAU, Nathalie PLASSAIS, Pierre CERBELLE,

Virginie HOUDOIN, Alexandre HUBERT, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, Jacques TIMMERMAN, Benoît ANGELO, Patricia BESNIER

Nombre de conseillers

Absent excusé :

En exercice: 15

15 **Procurations**:

Présents: 15 Votants: 15

Néant **Secrétaire de Séance** :

Alexandre HUBERT

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Délibn°03-09-20-01

Demande de subvention de l'association agir pour bien vivre dans le village de Courtillers – antenne relais

Plusieurs personnes du collectif sont présentes sur le parking à l'arrivée des élus. 2 personnes du collectif sont venues assister à la réunion du Conseil Municipal : Mr BOULIDARD Sébastien, vice-président de l'association et Mme Juliette BINA, présidente.

Madame TETU-EDIN Brigitte retrace aux conseillers municipaux l'historique du dossier de l'antenne relais (du 23 avril 2020 à ce jour) avec les divers échanges et réunions. (2 réunions publiques à Courtillers, réunion en mairie de Vion avec Monsieur Le Sous-Préfet, Orange, TDF, Messieurs BOULIDARD père et fils, Capitaine POMIÉ ainsi que Monsieur Le Maire de Courtillers et son adjoint).

De nombreux mails également envoyés à TDF, Orange, ARS et ANFR...

Madame TETU-EDIN Brigitte rappelle que des mesures d'ondes ont été effectuées sur l'antenne relais de Vion proche de Courtillers et l'antenne relais Rue de la Verdrie. Ces mesures ont été faites par le cabinet EXEM le 31/08/2020 mandaté par l'ANFR.

Elle informe également le conseil municipal du recours gracieux reçu le 28 juillet 2020 et le recours au tribunal administratif reçu le 28/8/2020.

Plusieurs fois, Monsieur BOULIDARD a demandé la parole et Madame TETU-EDIN l'a autorisé à prendre la parole pour défendre son dossier.

Madame TETU-EDIN donne lecture de la lettre reçue de l'association agir pour bien vivre dans le village de Courtillers demandant une subvention de 8 000 € à la commune de Vion afin de couvrir les frais engagés par l'association pour : frais divers, huissier, géobiologue, avocat audit, avocat requête administrative, provision défaite au tribunal, autre frais.

Madame TETU-EDIN permet à Monsieur BOULIDARD de prendre la parole suite à la lecture de la lettre. Des échanges ont également été fait entre Mr BOULIDARD et des conseillers municipaux.

Madame TETU-EDIN propose de passer au vote à bulletin secret pour l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association Agir pour bien vivre dans le village de Courtillers

Le dépouillement a été réalisé par Messieurs TIMMERMAN et HUBERT.

Résultat du vote :

Pour: 0 Contre: 15

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de subvention de l'association Agir pour bien vivre dans le village de Courtillers.

Délibn°03-09-20-02

Décision modificative budgétaire n°2

Madame Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire quelques ajustements comptables dans le budget communal en Fonctionnement Dépenses sur les comptes suivants afin de pouvoir régler les intérêts d'emprunts :

Budget commune

Cpte 66111 intérêts d'emprunts +4000 € Cpte 615221 Entretien bâtiments -4000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les opérations cidessus.

Délibn°03-09-20-03

Subvention CCAS

Madame Le maire informe le conseil municipal qu'au budget 2020, il a été budgétisé une somme de 4 100 euros au compte 657362.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 4 100 € au budget CCAS.

Délibn°03-09-20-04

Correspondants défense

Madame Le maire informe le conseil municipal que la collectivité doit désigner un correspondant défense.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer :

- Titulaire : Brigitte TETU-EDIN- Suppléant : Alexandre HUBERT

Délibn°03-09-20-05

Toilettes PMR Bar-Tabac restaurant : Demande de subvention

Madame Le maire informe le conseil municipal que l'étude et les chiffrages concernant le projet de toilettes PMR est en cours.

La commune peut prétendre à une subvention auprès du conseil départemental au titre de l'aide au maintien du dernier commerce de proximité.

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame Le maire à demander la subvention au titre de l'aide au maintien du dernier commerce et à signer les documents afférents à cette affaire.

Délibn°03-09-20-06

Achat mobiliers urbains

Madame Le maire présente aux conseillers municipaux les devis pour l'acquisition de mobiliers urbains : à savoir, des bancs pour le terrain de pétanque, des banquettes pour le cimetière, des barrières afin de sécuriser la terrasse du bar-tabac-restaurant, des poubelles.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de Comat et Valco pour un montant de 4 200 € HT soit 5 040 €TTC.

Devis porte d'entrée salle polyvalente

Madame Le maire présente aux conseillers municipaux les différents devis pour le changement de la porte d'entrée de la salle polyvalente. Par la même occasion, cette porte sera aux normes PMR.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise POUPIN pour un montant de 4 435.84 € HT soit 5 323.01 TTC.

Délibn°03-09-20-08

Attribution du marché travaux impasse des Primevères

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation concernant les travaux impasse des primevères est terminée.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, après présentation du rapport de dépouillement, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation de retenir l'offre de COLAS CENTRE OUEST(variante1) pour un montant de 224 774.04 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de dépouillement, et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer le marché à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST variante 1
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le marché en question,
- De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour mener ce dossier à bien.

Délibn°03-09-20-09

Convention de mandat de maitrise d'ouvrage entre la communauté de communes de Sablé sur Sarthe et la commune de Vion – Impasse des Primevères

Madame Le Maire indique la nécessité d'établir une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes de Sablé et la commune de Vion, pour réaliser des travaux complémentaires à la réfection de chaussée de l'impasse des Primevères à Vion, dont le financement est à charge de la commune.

Cette convention précise les modalités techniques, administratives et financières entre la Communauté de Communes de Sablé (maître d'ouvrage) et la commune de Vion (mandataire) :

- La Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe (maître d'ouvrage) finance les travaux de réfection des revêtements à l'identique.
- La Commune de Vion (mandataire) réalise des travaux complémentaires à la réfection de chaussée de l'impasse des Violettes, portant sur l'aménagement de voirie.
- La Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe participe financièrement à cette opération, à hauteur du coût nécessaire à la réfection à l'identique du revêtement de la chaussée, soit 31 140.63 HT soit 37 368.76 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

Informations diverses

- Signalétique chemins de randonnée : 3 panneaux signalétiques sur les chemins de randonnée sont à remplacer. Le montant s'élève à 414.36 €.
 Monsieur CERBELLE Pierre fait savoir qu'il serait souhaitable d'installer des poubelles le long des chemins de randonnée.
- <u>Croix Route de la Chapelle du Chêne</u>: Monsieur JUDALET Michel fait part qu'il faudrait repeindre cette croix.
- <u>Croix carrefour rue des Sapins et rue de la Chapelle du Chêne</u>: Monsieur TIMMERMAN Jacques fait part du mauvais état de cette croix. Il demande que celle-ci soit restaurée. Mr TIMMERMAN avait déjà fait cette demande sous l'ancien mandat comme Madame TETU-EDIN Brigitte l'a signalé. Après vérification, une entreprise avait été contactée le 22/05/2018. Aucune suite n'avait été donnée.
- Présentation du parc locatifs de la commune

Monsieur CARTIER Laurent, adjoint, a réalisé un diaporama afin de présenter le parc locatif aux conseillers municipaux. La commune possède 16 logements y compris le local commercial. Le revenu mensuel pour les locations s'élève à ce jour à 6 950.78 €. La collectivité a à sa charge les dépenses : entretien d'usage, taxe foncière... Il fait part qu'il pourrait être souhaitable d'effectuer quelques travaux d'entretien comme le nettoyage de certaines façades, la cour du prieuré...)

<u>Logements communaux au-dessus de la mairie</u> : un devis est en cours pour l'installation d'une antenne télé.

<u>Canicule</u>: Madame RIBOT Sylvie, Adjointe, informe le conseil municipal qu'à la demande des services de l'état, il fallait prendre soins des aînés. Plusieurs élus sont allés rencontrer des aînés sur la commune, la dernière semaine de juillet.

Boucherie: Mme RIBOT Sylvie, informe le conseil municipal qu'elle a rencontré le boucher de Parcé sur Sarthe afin de voir si des livraisons serait possible 1 fois/semaine sur la commune de Vion. Ce point sera discuté en réunion de CCAS.

<u>Tournoi de pétanque</u>: Suite à communication avec la préfecture, le tournoi de pétanque du 5 septembre a été maintenu avec port du masque obligatoire et application du protocole sanitaire.

Protocole sanitaire Foot: Monsieur LEMESLE Frédéric a rencontré Mme RIBOT afin de mettre en place le protocole sanitaire pour la reprise de l'activité. La commune a fourni du désinfectant virucide pour le matériel, 2 pulvérisateurs, du gel hydroalcoolique, du savon... et a établi les affichages nécessaires.

Monsieur LEMESLE Frédéric a également fait une demande auprès de Brigitte TETU-EDIN, dans le cadre du groupement VJSP (Vion-Juigné-Solesmes-Parcé et Précigné), d'un terrain de football synthétique. Une réunion est envisagée avec l'ensemble des usagers.

<u>Vacances apprenantes</u>: Au mois de juillet, la collectivité a proposé une activité « vacances apprenantes », encadré par Sylvie RIBOT, 2 enfants ont participé..

<u>Terrasse</u>: Monsieur REGNER Daniel, adjoint, informe que les agents ont réalisé une terrasse dans la cour du logement 1 – résidence du Prieuré.

<u>Pelouse</u>: Monsieur REGNER Daniel, adjoint, informe qu'un coin pelouse est en cours de réfection devant la mairie. De plus, sur le terrain de loisirs, il informe que plusieurs endroits de pelouse sont à refaire.

<u>Peinture</u> : Monsieur REGNER Daniel, adjoint, informe que les peintures ont été refaites au terrain de loisirs, portail logement école et grille de la mairie.

Rentrée scolaire

Madame TETU-EDIN Brigitte informe que nous avons reçu un protocole sanitaire allégé pour la reprise de l'école.

Au vu de la situation de notre Département à la date de la rentrée scolaire, la mairie a décidé de maintenir ce qui était appliqué au mois de Juin, à savoir :

- Zones par classe sur la cour de récréation
- Restauration scolaire, 2 services au restaurant scolaire et 1 service à la salle polyvalente :

1er service cantine: Toute la maternelle

2^{ème} service cantine: Classe CP-CE1

Service salle polyvalente : Classe CE1-CE2, dans une zone définie et classe CM1-CM2, dans une autre zone définie.

Madame TETU-EDIN demande au conseil municipal de réfléchir sur le sujet suivant : garde d'enfants, si fermeture d'une classe pour COVID. Quelles solutions ?

Contrat aidé:

Madame TETU-EDIN Brigitte informe le conseil municipal qu'elle a recruté Madame Mélanie FERREC à compter du 1^{er} septembre au sein du restaurant scolaire (plonge et aide cuisine) sur une base annualisée de 20 h 34 minutes.

Ce contrat aidé a été conclu en partenariat avec le Conseil Départemental. Afin de pouvoir prétendre à ce contrat aidé, la personne doit répondre à certains critères. La prise en charge par

le Département est de 60 % sur une base de 20 heures. Le coût mensuel restant à charge de la commune sera d'environ 435 €.

<u>Aide aux devoirs</u>: Après les vacances de la toussaint, la municipalité souhaite mettre en place une aide aux devoirs.

<u>Frais concours</u>: Madame Le Maire informe le conseil municipal que la collectivité doit régler au centre de gestion de l'Orne le coût de revient du lauréat que le conseil d'administration a fixé à 554.94 €.

<u>Bulletin communal</u> : le bulletin municipal paraîtra en décembre 2020. Prévoir une réunion avec la commission bulletin.

<u>Landes communales</u>: Monsieur TIMMERMAN demande un état des lieux des Landes communales. Une réponse favorable lui a été donnée pour une réunion à venir.

<u>Nettoyons la nature</u>: Madame TETU-EDIN Brigitte informe qu'une opération « nettoyons la nature » en partenariat avec Leclerc est programmée le 25/9 après-midi avec les enfants de l'école et le 26/9 le matin avec le public. Des informations supplémentaires vous seront données pour une inscription en mairie.

<u>Antenne relais</u>: Après questionnement de citoyens: nous tenions à préciser que les antennes relais situées rue de la Verdrie et chemin de Primours sont sur des terrains privés et non communaux avec un porteur de projet privé (TDF) et l'opérateur ORANGE.

Prochaine réunion du conseil municipal le JEUDI 1^{er} OCTOBRE à 20 H.